

Conseil communal de Lausanne

Initiative : interpellation urgente
Titre : La Grenette : Quel avenir pour un lieu exemplaire en termes de mixité sociale, générationnelle et d'intégration ?
Initiant-e(-s) : Samuel DE VARGAS Laisser vide

La terrasse éphémère de la Grenette est un lieu apprécié des Lausannoises et Lausannois. Espace de rencontre et d'échange, la Grenette a dépassé ses fonctions de café-bar pour devenir un lieu où des liens sociaux importants se sont développés et continuent à l'être.

L'urgence est demandée en raison de la fin du bail très prochaine.

Situé à une des extrémités de la Place de la Riponne, le café-bar La Grenette est devenu un lieu de décontraction et d'échange pour une partie importante de la population lausannoise. En effet, familles, retraité-e-s, jeunes et bien d'autres Lausannoises et Lausannois fréquentent cet endroit pour son esprit convivial et le lien social qu'il constitue. Le lieu est fréquenté par des personnes d'horizons sociaux et professionnels très variés, mais qui cohabitent de manière harmonieuse.

Des travaux doivent être entrepris dans l'immeuble de Riponne 10 où se situe La Grenette, raison pour laquelle le bail renouvelable annuellement ne sera vraisemblablement pas reconduit pour l'année prochaine.

Un nouveau projet devrait être développé une fois les travaux terminés. Attaché à la diversité sociale et culturelle du lieu actuel, le groupe socialiste souhaite s'assurer que cet esprit ouvert et proche de la population continue d'exister après les rénovations.

Nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

1. À quelle date la fermeture de la Grenette est-elle planifiée ?
 2. Cette date correspond-elle au début des travaux de rénovation de l'immeuble ou une prolongation pourrait-elle être envisagée et si oui jusqu'à quelle date ?
 3. La reprise du lieu a-t-elle fait l'objet d'un appel d'offres ?
 4. Les prix pratiqués par l'établissement actuel sont accessibles et offrent la possibilité d'une petite restauration à toute heure. Ces critères ont-ils fait partie des exigences de la Municipalité lors de l'appel d'offres ?
 5. La Municipalité partage-t-elle l'appréciation que l'occupation actuelle du lieu a produit des résultats positifs sur la dynamique et l'ambiance de l'endroit ?
 6. Dans quelles mesures un établissement comme celui de la Grenette pourra-t-il s'intégrer dans le projet d'urbanisme Riponne-Tunnel ?
-

Lausanne, le 23 septembre 2021

Signataire(s) :

S. de Vargas

P. Rioulet de Saix
Chantal Rioulet de Saix
Christophe Rioulet de Saix